

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2021-93

DECISION DU PRESIDENT**N° : DEC-032-2021****Objet : SERVICE PEEJ – ASSOCIATION BASKET CLUB MEZIN-MONCRABEAU -
CONVENTION DE PARTENARIAT**

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-088-2020 du 09 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Exposé des motifs :

Albret Communauté donne son accord pour la mise à disposition de Madame Jessica RAMOS CORREIA par le basket Club Mézin-Moncrabeau (BCMM).

Madame Jessica RAMOS CORREIA interviendra bénévolement en qualité d'animatrice au centre de loisirs de Mézin.

Ce partenariat est encadré par une convention qui stipule notamment les points suivants :

Madame Jessica RAMOS CORREIA interviendra dans la structure du 12 au 16 avril 2021.

Cette mise à disposition rentre dans le cadre de sa formation BJEPS APT et de ce fait, Madame Jessica RAMOS CORREIA ne pourra prétendre à aucune contrepartie financière.

Compte tenu de ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE**Article 1** : De signer la convention de partenariat avec le Basket Club de Mézin-Moncrabeau.Fait à NERAC le, **15 MARS 2021**

Le Président,


Alain LORENZELLI


Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire

AR PREFECTURE

047-200068948-20210315-DEC_032_2021-AU
Regu le 16/03/2021